



SOMMAIRE

Municipalité.....1-2

Municipalité

Edito du Maire



Chers gurgyçois,
Chères gurgyçoises,
Depuis le lundi 7 novembre, les enfants peuvent désormais profiter d'un nouveau restaurant scolaire, d'une capacité d'accueil de 100 places assises,

tout confort, lumineux et économe en énergie. L'isolation est en laine de verre (2 épaisseurs) et le plafond a subi un traitement acoustique, pour une meilleure isolation sonore. Le chauffage fonctionne avec une pompe à chaleur réversible et des panneaux photovoltaïques seront installés en décembre. Je tiens à remercier les entreprises, les agents communaux et les élus référents qui ont œuvré pour la construction de ce bâtiment.

Je profite de ce numéro pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et vous donner rendez-vous pour la **présentation des vœux**, le **vendredi 6 janvier 2023 à 19h00**, au foyer communal.

Avec mon dévouement,

Le Maire, Jean-Luc Liverneux.



Le nouveau restaurant scolaire

Visite d'une Secrétaire d'Etat sur Gurgy

Lundi 14 novembre 2022, Mr le Maire a eu l'honneur de recevoir sur Gurgy, Mme Dominique Faure, Secrétaire d'Etat chargée de la Ruralité, accompagnée de Mme Marion Aoustin-Roth (directrice de cabinet du préfet de l'Yonne et Sous-préfète) et de Mme Naïma Ramalingom (Sous-préfète d'Avallon).

Mme Faure a visité l'Espace culturel et découvert l'exposition du FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain). Elle a salué les actions entreprises par la municipalité pour promouvoir et faire rayonner la culture.

Elle s'est ensuite rendue dans la nouvelle cantine, financée à 40% par des subventions de l'Etat.



De gauche à droite : Daniel Crenon, Marion Aoustin-Roth, Jean-Luc Liverneux, Naïma Ramalingom, Dominique Faure, Crescent Marault, Magloire Siopathis et Arminda Guiblain.



La Secrétaire d'Etat visite la nouvelle cantine et échange avec les enfants de l'école élémentaire

Municipalité

Le CCAS de Gurgy devient partenaire de la Start-up Ecollant

Mercredi 9 novembre, le CCAS de Gurgy a reçu dans le local de la friperie, Agathe Rouzard et Merima Miricanac, de la start-up Ecollant, située à Auxerre, à AuxR-Lab.

L'objectif d'Ecollant est de concevoir et produire des collections de mode pour les femmes, 100% made in France, à partir de nos propres déchets, en utilisant des procédés innovants.

Actuellement, Ecollant collecte des collants usagés afin de les recycler en nouvelles paires de collants. Le CCAS de Gurgy figure parmi les premiers points de collecte.

Ainsi, si vous possédez des vieux collants en nylon et que vous souhaitez faire un geste pour l'environnement, n'hésitez pas à les déposer au CCAS de Gurgy, aux horaires d'ouverture.



Si Gurgy vous était conté !

Extrait du livre de Joël Beaujean

HISTOIRE D'«ECLAIRAGE»

Puisqu'on parle d'électricité, je vais vous raconter une petite anecdote, d'après la guerre.

Au début des années 50, apparaît un nouveau type d'éclairage, plus performant et plus économique: le tube fluorescent, appelé à tort tube à néon. Même à Gurgy on a entendu parler. Aussi un Gurgyssois aventureux et admiratif devant le progrès, se fit installer dans sa cuisine un tube néon. Quelle fierté ! On en parlait dans toutes les maisons. On allait voir cette nouveauté. C'est la procession pour aller chez Maurice, admirer, commenter ...critiquer et ...boire un coup sous le fameux tube. Comme je vous le disait plus haut, toutes les occasions pour se rencontrer, échanger, rire ensemble, étaient bonnes.

Le gurgy infos deviendra trimestriel



Le contexte économique actuel nous pousse à modérer nos dépenses. C'est pourquoi, nous avons pris la décision de réduire la diffusion de la version papier du Gurgy infos.

Cette lettre d'information qui était mensuelle deviendra trimestrielle à compter du mois de janvier 2023. Bien entendu, nous continuerons notre démarche de communication, via les différents supports (facebook, site internet, les panneaux d'informations communales, l'application intramuros et le panneau lumineux...).

Nous comptons sur votre compréhension.

Inscription sur la liste électorale : en cas de déménagement

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune.

Si vous déménagez dans une autre ville, vous devez vous inscrire à la mairie de cette nouvelle commune.

Si vous déménagez dans la même commune, il est nécessaire également, de déclarer votre changement d'adresse à la mairie.

En effet, votre nouvelle résidence peut dépendre d'un autre bureau de vote.

Théâtre «Love me »

Par la Compagnie Cassandra

Vendredi 13 janvier 2023 à 20h30

Foyer communal « Le Meunier »

Gratuit

DIRECTION DE LA PUBLICATION ET REDACTION : Jean-Luc LIVERNEAUX, Maire de Gurgy

REDACTION ET PREPARATION DES TEXTES : Ludivine ALLIOT et Laëtitia DA SILVA

CREDITS PHOTOS : Ludivine ALLIOT